

Frais de manutention pour un simple achat

Par sainclair, le 20/12/2014 à 09:55

Est-il normal de payer des frais de manutention dans le cas suivant? Je suis allé au garage WW de VALENCIENNES pour acheter une ampoule arrière pour ma voiture.

Le vendeur s'est retourné a pris une ampoule dans une boite et me la remise.

Voici la rédaction de la facture:

- -ampoule:1,99€ HT
- -frais de manutention:1,50€ HT
- -total:3,49€ HT
- -TVA:0,70€
- -net a payer 4,19€ TTC

Le montant importe peu. Ce qui me révolte C'est l'indécence d'ajouter des frais de manutention.

Quand on achète une baguette de pain, un fer à repasser, un vélo, des carottes... ou tout autres objets qui peut me dire avoir déjà constaté des frais de manutention quand le commerçant a comme seul geste fait de vous remettre ce que vous achetez? Cette façon de faire est-elle légale?